

Appel à candidatures 2010

Allocation doctorale

Centre de Sociologie de l'Innovation (CNRS UMR 7185)
Mines ParisTech
<http://www.csi.mines-paristech.fr/>

Le Centre de Sociologie de l'Innovation (CSI) de l'École des Mines de Paris lance un appel à candidatures pour une allocation de recherche en soutien à la réalisation d'une thèse doctorale en socio-économie de l'innovation. Le bénéficiaire de l'allocation devra obligatoirement s'inscrire en première année de thèse au sein de l'école doctorale EOS (Nanterre/Mines ParisTech), sous la direction d'un enseignant-chercheur du CSI. Le projet de thèse devra être rattaché à l'un ou à plusieurs des axes de recherche du CSI :

- Innovation, entrepreneuriat et politiques publiques
- La formation des marchés
- Médecine et santé
- Expérimentation et politique

Les candidats peuvent consulter le rapport d'activité 2009 pour avoir une idée plus précise des projets en cours (<http://www.ensmp.fr/Fr/Recherche/Domaine/ScEcoSoc/CSI/CSI-rap-sommaire.html>).

Le/la candidat/e devra être titulaire d'un master recherche (ou diplôme équivalent) et avoir une formation dans l'une ou plusieurs des disciplines suivantes : sociologie, économie, gestion, sciences politiques, philosophie. Elle/il devra faire preuve d'expérience dans la réalisation de travail de terrain et être familiarisé/e avec la littérature en sociologie des sciences et des techniques.

Les candidats devront faire parvenir au CSI, par mail, **pour le 9 juillet 2010 au plus tard**, un dossier comportant les pièces suivantes :

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation indiquant notamment le ou les thématiques qui intéressent le/la candidat(e)
- un texte ou plusieurs textes de leur production (articles, mémoire...)
- éventuellement, une ou plusieurs lettres de recommandation (particulièrement du directeur de mémoire de master)

Le dossier complet devra être transmis par courrier électronique à l'adresse antoine.hennion@mines-paristech.fr (en indiquant la mention « APPEL DOCTORAT 2010 » dans l'intitulé du message).

Les candidats retenus sur dossier pourront être auditionnés au fur et à mesure de la réception des dossiers et en tout état de cause le 22 juillet au plus tard : merci d'indiquer dans votre lettre les contraintes de dates éventuelles.